

Décision

Générale

colonial

Décision n° 9-78-1903 solde.

n° 9-78-1903

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO

n° 78 du 01/03/1903

Date de publication

27 février 1903

Date du numéro

1 mars 1903

TEXTE INTÉGRAL

la solde mensuelle du brigadier des douanes, Abdoulahé Doalé, est portée à 85 francs.